

B. 148  
Joseph Arthur  
Rens

Le dix-sept Septembre mil huit cent quatre vingt quatre, Nous, Vicairo sous-signé, avons baptisé Joseph Arthur, né le même jour, garçon issu du légitime mariage de Jean Rens, navigateur et de Marie Leguina de cette paroisse. Parrain, George Vizina, Boulanger; marraine, Clara Betty, son épouse sous-signées. Le père n'a su signer. Lecture faite  
Clara Betty George Vizina

S. 51  
Jos. Arthur  
Stanley  
Lecteur

Le dix-neuf Septembre mil huit cent quatre vingt quatre, Nous, Vicairo sous-signé, avons inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Joseph Arthur Stanley, garçon légitime de Napoléon Lecteur, teneur et de Clara Bouchard, décédé l'avant-veille en cette paroisse, à l'âge de huit mois et dix jours. Furent témoins: Napoléon Lecteur, père du défunt, et Joseph Fortin sous-signé  
Lecture faite

Napoléon Lecteur Joseph Fortin

S. 52  
Abraham  
Simard  
(58 ans)

Le vingt Septembre mil huit cent quatre vingt quatre, Nous, Vicairo sous-signé, avons inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Abraham Simard, époux de Isabelle Boily, décédé en cette paroisse le dix huit du courant âgé de cinquante huit ans. Furent témoins: Prosper Girard, beau-frère du défunt, Elzear Tremblay et Onésime Côté qui n'ont su signer. Lecture faite  
Jos. E. Lemieux

B. 149  
M. Emilie  
Alice  
Brassard

Le vingt un Septembre mil huit cent quatre vingt quatre, Nous, Vicairo sous-signé, avons baptisé Marie Emilie Alice, née la veille, fille issue du légitime mariage de Ernest Brassard, cultivateur, et de Hilaire Curon de cette paroisse. Parrain, Alexandre Brassard, cultivateur, grand-père de l'enfant; marraine, Adèle Simon, épouse de Euchariste Larouche, sous-signé. Le père absent. Lecture faite  
Epoux Curon Jos. E. Lemieux

M. 36  
Joseph  
Tremblay

M. Laure  
Tremblay

\* Vu la dispense  
du quatrième degré  
de consanguinité  
accordé par Mgr.  
l'évêque de Chicoutimi  
en date de ce jour.

M. J.  
N. J.  
A. F. P. G.

Le vingt un Septembre mil huit cent quatre vingt quatre, après la publication de trois bans de mariage faite aux prônes de nos messes paroissiales entre Jean Tremblay, fils majeur de Nérée Tremblay, journalier, et de Adèle Laure Tremblay, de Chicoutimi d'une part; et Marie Laure Tremblay, de Chicoutimi, fille mineure de Didier Tremblay, journalier, et de Adèle de Chicoutimi d'autre part, et nous étant assuré du consentement des parents de la partie mineure, Nous curé d'office sous-signé avons reçu leur mutuel consentement de mariage, et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de Nérée Tremblay, sous-signé, père de l'époux, de Didier Tremblay, père de l'épouse; l'époux n'a su signer. L'épouse sous-signée. Lecture faite  
Marilard Tremblay (du neuf mots en charge bon)  
Nérée Tremblay

S. 53  
Luc d'Alaire

Le vingt-un Septembre mil huit cent quatre vingt quatre, Nous curé d'office sous-signé avons inhumé dans le cimetière de cette

André Fafard P. G.